



REGLEMENT GENERAL DES
COMPETITIONS DE
PARACYCLISME EN FRANCE

Annexe 5
Tarification 2014

Droits d'engagement et pénalités :

- Engagement : 10 € (gardés en intégralité par l'organisateur)
- Pénalité pour défaut d'engagement : 10 €
- Pénalité pour absence non excusée au départ : 10 € (versés à la commission cyclisme)
- Pénalité pour défaut de présentation de licence : 10 €
- Couvre casque : 10 €
- Réclamation : 20 €

Droits d'inscription des épreuves au calendrier national:

Type de structure organisatrice	Nouvelle épreuve (hors championnats)*	Epreuves VTT ou piste	Epreuves interrégionales route	Championnats de France route
Structures Handisport ou FFC	Gratuit la 1 ^{ère} année	100 €	200 €	500 €
Autres structures	Gratuit la 1 ^{ère} année	200 €	300 €	600 €

* Une nouvelle épreuve se définit comme une épreuve qui n'est pas organisée par la même structure dans la même commune, ou à la même période qu'une épreuve ayant déjà été inscrite au calendrier national de la FFH dans les 2 saisons précédentes.